

SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN FÉVRIER 2017

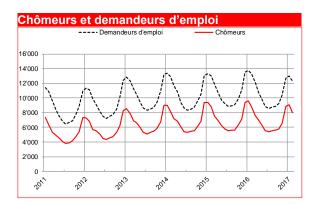
À la fin février, 8033 chômeurs étaient inscrits auprès des Offices régionaux de placement (ORP) valaisans, soit 1026 de moins qu'à la fin janvier. La baisse du chômage enregistrée en Valais en février (-0.6 pt à 4.6%) est due à la reprise des activités saisonnières.

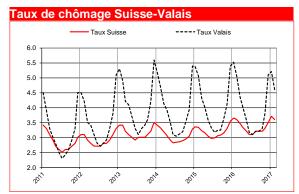
Le recul du chômage dans l'ensemble du canton s'explique principalement par les désinscriptions dans les professions de la construction (52% de la baisse totale du chômage de février) et de l'agriculture (18%). Les professions de l'hôtellerie et du commerce, en pleine saison d'hiver, contribuent également à cette baisse.

On constate une diminution du chômage dans l'ensemble des professions par rapport au mois février 2016. La légère croissance économique mesurée en 2016 et qui devrait perdurer en 2017 en est la raison principale. Cette baisse peut également s'expliquer par d'autres facteurs, dont un mois de février exceptionnellement doux (+3.5 degrés par rapport à la moyenne des 35 dernières années) et la mise en place du projet cantonal de lutte contre le chômage saisonnier. En effet, d'après les premiers retours d'expérience des offices régionaux de placement (ORP), cette baisse peut être - en partie - due au nouveau dispositif de suivi des chômeurs saisonniers. Le canton du Valais attend désormais le monitoring chiffré du SECO à la fin du printemps pour mesurer les premiers effets de ce projet.

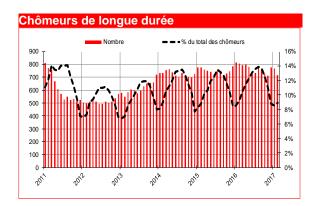
9 mars 2017

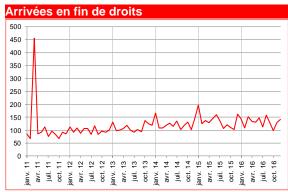
Chômage février 2017							
	Taux	Chômeurs					
Valais	4.6%	8033	3				
Haut-Valais	1.8%	765	3				
Valais central	5.8%	3879	3				
Bas-Valais	5.3%	3389	3				





Chômage par régions							
	Taux de chômage			Chômeurs			
	Fév.	variation	variation	Fév. 2017	variation	variation	
	2017	mensuelle	annuelle		mensuelle	annuelle	
Suisse	3.6	-0.1	0.1	159809	-4657	5871	
Valais	4.6	-0.6	-0.4	8033	-1026	-735	
Haut-Valais	1.8	-0.2	-0.3	765	-104	-130	
Valais Central	5.8	-0.7	-0.4	3879	-483	-285	
Bas-Valais	5.3	-0.7	-0.5	3389	-439	-320	
RAV Oberwallis	1.8	0.0	-0.3	762	-104	-130	
ORP Sierre	5.1	-0.8	-0.5	1192	-180	-111	
ORP Sion	6.1	-0.7	-0.4	2687	-304	-176	
ORP Martigny	6.3	-1.0	-0.5	2064	-326	-168	
ORP Monthey-StMaurice	4.3	-0.3	-0.4	1323	-112	-152	





Profil des chômeurs							
	Chômeurs			Taux de chômage			
	Fév.	variation	variation		variation	variation	
	2017	mensuelle	annuelle		mensuelle	annuelle	
		8					
15-24 ans	954	-88	-176	4.2	-0.4	-0.8	
25-49 ans	4887	-717	-512	4.9	-0.7	-0.5	
50 ans et plus	2192	-221	-47	4.2	-0.5	-0.1	
Hommes	5441	-873	-471	5.8	-0.9	-0.5	
Femmes	2592	-153	-264	3.3	-0.2	-0.3	
Suisses	3470	-246	-332	2.7	-0.1	-0.2	
Etrangers	4563	-780	-403	10.5	-1.7	-0.9	
Au chômage depuis 1-6 mois	6113	-1080	-406				
Au chômage depuis 6-12 mois	1203	104	-239				
Au chômage depuis plus de 12 mois (longue durée)	717	-50	-90				

Chômage par groupes de professions							
	Février 2017						
	Variation mensuelle		Variation annuelle				
	Effectifs	Part en %	Absolue	Relative	Absolue	Relative	
				en %		en %	
Professions saionnières							
Construction	2670	33	-617	-19	-260	-9	
Hôtellerie, restauration et nettoyage	970	12	-65	-6	-134	-12	
Agriculture, économie forestière, élevage animaux	700	9	-185	-21	-8	-1	
Professions non saisonnières							
Industrie	781	10	-31	-4	-76	-9	
Professions commerciales et de la vente	617	8	-11	-2	-78	-11	
Transports et activités techniques	590	7	-60	-9	-102	-15	
Information et communication	150	2	-20	-12	-51	-25	
Activités spécialisées, scientifiques et financières	275	3	-9	-3	16	6	
Activités de service administratif et de soutien	660	8	-31	-4	-40	-6	
Santé humaine et action sociale	430	5	-4	-1	26	6	
Professions artistiques	43	1	2	5	-8	-16	
Autres professions	147	2	5	4	-20	-12	

Taux de chômage: Depuis le 1er janvier 2014, le taux de chômage est calculé sur le recensement de la population active issue de la mise en commun de données recueillies sur 3 ans (2012-2014) par l'Office fédéral de statistique (OFS). Le Valais compte une population active de 174'064 personnes.

Chômeurs: Personnes annoncées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement, peu importe qu'elles touchent, ou non, une indemnité de chômage.

Chômeurs de longue durée : Personnes inscrites au chômage depuis plus d'une année

Chômeurs en fin de droit : chômeurs qui ont épuisé leur droit maximum aux indemnités journalières ou dont le droit aux indemnités journalières s'est éteint à l'expiration du délai-cadre de deux ans sans qu'il n'ait pu ouvrir un nouveau délai-cadre d'indemnisation.